

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009044**

**Signataire : AP**

**OBJET :Bilan de la police municipale**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 15 avril 1999,

Vu la convention de coordination de la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat signée le 14 octobre 2005,

Vu les conseils municipaux du 26 juin 2003 et du 24 juin 2009, fixant les missions de la police municipale,

Vu le bilan présenté par le chef de service de police municipale,

Considérant qu'il convient d'informer les élus du conseil municipal des résultats des décisions prises par ledit conseil relatives à la création de la police municipale et la fixation de ses missions,

Considérant que le conseil doit être en mesure d'apprécier les effets des décisions administratives d'organisation et d'encadrement du service de la police municipale prises ces derniers mois,

**DELIBERE :**

**PREND ACTE** du bilan du service de police municipale.

Le Maire